

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 mars 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni **le Mardi 6 mars 2012 à 20 heures** sous la présidence de Madame Marie-Jeanne BIENCOURT, Adjointe au Maire de Lezennes.

Étaient Présents :

Mme THYS B. – M. BLOT M. - M. DUFOUR D. – M. DECOURSELLE F. – M. SANDT M.
Mme LAIGNEZ M.F. – Mme DESCAMPS F. – Mme WALAS C.- M. RIPERT M. –
Mme RICHARD A.– Mme LAVOISIER L. – M. DOISE D. - M. DESCARPENTRIES L.
Mme BOZZINI S.- Mme BLONDEL C. – Mme GUERROUMI H. – M. BLONDEL L.

Et excusés :

Mme PETIT C. ayant donné pouvoir à Mme BIENCOURT M.J
M. LAFRANCHE D ayant donné pouvoir à M.DOISE D.
M. GODEFROY M.
M. VANCAEMELBECKE A.

Le secrétariat de la séance est assuré par **M.DUFOUR D.**

Report au prochain Conseil Municipal, le 1^{er} Point de l'ordre du jour :

- **Communication et débat des conseillers : projet village d'insertion**

Madame Marie-Jeanne BIENCOURT, Adjointe au Maire de Lezennes aborde les autres points de l'ordre du jour :

- Subventions
- Construction de centre technique municipal

2^{ème} Point : SUBVENTIONS

- **Subventions associations extérieures**

Monsieur Michel BLOT, Adjoint à l'Animation, aux Associations et au Sport propose à l'Assemblée d'accorder les subventions aux associations extérieures ci-dessous désignées:

Au titre de l'année 2012

Association Paralysés de France	300€
Planning Familial	550€
Prévention Routière	309€
Resto du Cœur	309€
ADAV droit au vélo	309€
Chambre des métiers	282, 45€

La dépense sera supportée par les crédits ouverts à l'article 6574 du Budget Primitif 2012.

Unanimité

• Subventions associations locales

Madame Lucienne LAVOISIER, Monsieur Michel SANDT et Monsieur Luc DESCARPENTRIES n'ont pas pris part au vote.

Monsieur Michel BLOT, Adjoint à l'Animation, aux Associations et au Sport propose à l'Assemblée d'accorder les subventions aux associations locales ci-dessous désignées :

1. la subvention de base est fixée à 309 €
2. les associations locales percevront les subventions suivantes :

AFEP	Subvention de base	309€
Amicale des Chasses Marées	Subvention de base	309€
Anciens Combattants	Subvention de base	309€
Amicale Laïque	Subvention de base	309€
Donneurs de Sang	Subvention de base	309€
Secours Populaire Français	Subvention de base	309€
Tous avec le LOSC	Subvention de base	309€
Les potagers d'Isidore	Subvention de base	309€
CLIC	Subvention personnalisée Exceptionnelle	309€ + 250€
Amicale du Personnel	Subvention personnalisée Exceptionnelle	2059€ + 600€
Groupe Vocal	Subvention personnalisée	909€
Harmonie	Subvention personnalisée	2900€
Ouassala	Subvention personnalisée Exceptionnelle	309€ + 820€
Cyclo Club	Subvention personnalisée Exceptionnelle	1500€

La dépense sera supportée par les crédits ouverts à l'article 6574 du Budget Primitif 2012.

Unanimité

3^{eme} Point : CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Monsieur Michel SANDT, Adjoint à l'équipement et espaces publics et environnement, donne connaissance à l'assemblée du projet de construction du centre technique municipal qui sera installé rue Raymond Monnet.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a permis de sélectionner trois équipes de maîtrise d'œuvre et d'aboutir au choix du Cabinet LEMAY-TOULOUSE sur la base d'une esquisse. Le marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec LEMAY-TOULOUSE en mai 2011 et l'avant-projet sommaire a été réalisé. Plusieurs rencontres avec l'équipe d'architectes, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, les services ont permis d'établir l'avant-projet-définitif. A ce stade de déroulement du projet, l'estimation des travaux est de 1 296 510 €HT somme à laquelle il y a lieu d'ajouter les honoraires divers (A.M.O., maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS.) d'un montant de 95273 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
-confirme la décision de réaliser les travaux conformément aux plans descriptifs
-confirme la décision de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet LEMAY-TOULOUSE

- fixe le coût d'opération à un montant prévisionnel maximum de I .500.000€ HT et dit que les crédits seront ouverts au chapitre 2138 opération 74 du Budget Primitif 2012
- Autorise Monsieur le Maire à organiser la mise en concurrence selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics, et à signer tout document, avenants et contrats relatifs à ces marchés.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire du Centre Technique Municipal sur la parcelle cadastrée AB551 d'une contenance de 3058 m2.

Unanimité